



REVUE DE PRESSE - VILLES DE FRANCE

Du 1 janvier au 7 mars



Table des matières

- Page 3 - **Journal de l'Action Sociale** - Combattre les Fractures territoriales - 17 janvier
- Page 4 - **La Revue Parlementaire** - FPT : Pourquoi Villes de France réclame plus de souplesses - 23 janvier
- Page 6 - **Les Echos** - Les métropoles et les autres, la nouvelle fracture française - 7 février
- Page 8 - **Votre Ville (Ville de Chartres)** - La population de Chartres baisse t'elle ? - Février 2016
- Page 10 - **Revue Urbanisme** - Hors des métropoles, point de salut ? - Hiver 2016
- Page 11 - **Libération** - Taxe d'habitation : l'exonération massive de Macron met en colère les collectivités locales - 27 février 2017
- Page 13 - **La Gazette des Communes** - « Pas touche à la taxe d'habitation » disent les élus à Emmanuel Macron - 27 février 2017
- Page 17 - **Collectivités Locales** - Taxe d'Habitation : Villes de France soucieuse des atteintes portées à la libre gestion locale. - 27 février 2017
- Page 18 - **Acteurs Publics** - Taxe d'habitation : les maires ne veulent pas de l'exonération d'Emmanuel Macron - 27 février 2017
- Page 19 - **Journal des Communes** - Emmanuel Macron propose la suppression de la taxe d'habitation, l'AMF voit rouge - 27 février 2017
- Page 20 - **Localtis** - En bref : Exonérations de taxe d'habitation : une proposition qui fait réagir les maires - 27 février 2017
- Page 21 - **Bulletin Quotidien** - M. Emmanuel MACRON décline son programme économique et veut exonérer de taxe d'habitation 80% des Français - 27 février 2017
- Page 23 - **La lettre du Cidefe** - Le programme d'Emmanuel Macron et les collectivités territoriales - 1 mars 2017

“Combattre les fractures territoriales”

“La crise économique que nous connaissons depuis plusieurs décennies a généré la crise de confiance que nous connaissons aujourd’hui. Un monde dans lequel les jeunes générations ne bénéficient plus autant que leurs aînés de l’ascenseur social ne peut que susciter de la défiance. Le “bien vivre ensemble” est un objectif partagé par tous les élus locaux qui œuvrent au quotidien pour le bien commun et pour assurer à la population un niveau de services publics locaux de qualité : un habitat digne, un bon niveau d’éducation et de formation, un accès à la santé... Chacun doit pouvoir vivre de son travail, occuper sa place dans la société et exercer sa citoyenneté. Les nombreuses politiques publiques locales contribuent à renforcer ce lien social.

Les six cents Villes de France qui avec leurs agglomérations maillent le territoire national, sont des points de repère pour tous les habitants ; elles constituent un atout irremplaçable pour faire obstacle aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles et les territoires ruraux. Les élus des villes de France ont un rôle à jouer pour concrètement faire vivre dans tous les territoires et dans tous les cœurs la devise républicaine de liberté, d’égalité et de fraternité.”



CAROLINE CAYEUX,
Sénateur-maire de Beauvais,
présidente de Villes de France

FPT, pourquoi Villes de France réclame plus de souplesse

Par **Caroline Cayeux**, Maire de Beauvais, Présidente de Villes de France

En l'absence de marges de manœuvres fiscales, et avec la réduction des concours financiers de l'État vers les collectivités locales, les villes de France - c'est-à-dire les villes de 15 000 à 100 000 habitants - et leurs intercommunalités sont convaincues de la nécessité de s'atteler à une meilleure organisation. Celle-ci passe par la lutte contre l'absentéisme, des processus de redéploiements, la mutualisation, voire l'externalisation, mais cela ne pourra suffire.

Pour donner quelques chiffres, la fonction publique territoriale (FPT) représentait début 2015 près de deux millions d'agents, soit plus du tiers des effectifs de la fonction publique. Pour Villes de France on dénombre 390 000 agents (près de 4 agents communaux sur 10).

En moyenne, ces villes emploient 20,8 agents pour 1 000 habitants. Leurs dépenses de personnel atteignent 15 milliards d'euros en 2015, soit 38 % de l'ensemble des communes (48 milliards), pour un ensemble de 64 milliards d'euros toutes collectivités locales confondues...

Chacun le comprendra, les efforts d'adaptation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, grâce à une gestion rigoureuse et dynamique des ressources humaines, sont un enjeu majeur de ce mandat et devront se poursuivre dans les années à venir. Toujours dans cette logique d'efficacité de la dépense publique locale, en tant qu'employeur, il nous apparaît aujourd'hui de plus en plus indispensable de nous interroger sur les évolutions à apporter au statut de la FPT, variable à la fois la plus importante et la plus rigide de la dépense locale.

Dans la réponse apportée au projet de rapport annuel 2016 de la Cour des comptes, sur les finances publiques locales, Villes de France a eu l'occasion de regretter que la Cour ait choisi de passer sous silence les mesures « hors statut » qui permettraient d'alléger de manière substantielle les contraintes de gestion.

À l'occasion des neuvièmes Rendez-vous de l'Intelligence locale, que nous avons justement consacré le 8 novembre dernier au thème de la FPT, Villes de France a été la première association d'élus à proposer d'assouplir le statut de fonctionnaire pour les catégories A, voire catégorie B, afin de donner les moyens aux collectivités de se doter de collaborateurs choisis sur la base de leurs qualifications, sur des temps déterminés (CDI ou CDD), et dont elles pourraient se séparer de manière contractuelle. Si l'on doit établir des comparaisons au niveau européen, dans un souci de flexibilité, la contractualisation des agents publics locaux est une tendance qui va d'ailleurs croissant.

La plupart des élus des villes de France estime en outre fondamental de réformer - en vue de les faciliter et de les accélérer - les procédures disciplinaires, celles relatives aux instances techniques et paritaires, et trouverait utile d'ouvrir dans la FPT la possibilité d'une rupture conventionnelle pour les agents titulaires.

Indépendamment d'une modernisation indispensable du statut, l'abrogation des dispositions nous autorisant à conserver un temps de travail inférieur à la durée réglementaire (en dehors des situations de pénibilité au travail) est une autre source d'économie potentielle, et pourrait permettre, de réduire les disparités persistantes entre actifs.

Comme l'a souligné la Cour des comptes - reconnaissons-lui au moins ce mérite - il serait préférable de réintroduire un ou des jours de carence pour les arrêts maladie ordinaire des fonctionnaires. L'abrogation de 2014, a eu un effet particulièrement visible dans nos collectivités. Il

faudrait aussi permettre aux collectivités de conventionner avec les CPAM, pour le contrôle des agents concernés et le suivi des médecins prescripteurs.

Enfin, il serait sans doute utile que la Cour des comptes développe son analyse sur les coûts spécifiques mis à notre charge, comme ceux relatifs à la CNRACL (dont le taux est amené mécaniquement à augmenter), ceux liés aux centres départementaux de gestion, et ceux induits par le fonctionnement du CNFPT... espérons que nous soyons entendus.

idées&débats

Les métropoles et les autres, la nouvelle fracture française

Par **Matthieu Quiret**

— Responsable de la rubrique
Collectivités locales

Les petits Parisiens l'ignorent moins que les grands, sorties scolaires obligent, mais la capitale compte une ferme. On est loin de la Beauce ou même du Berry : l'exploitation couvre 5 hectares, dans le bois de Vincennes, en bordure immédiate de la capitale. C'est là, dans cette propriété de la Ville, comme pour mieux souligner la frontière floue entre ville et campagne, qu'Anne Hidalgo est venue il y a quelques jours annoncer un plan pour l'agriculture durable. Une façon pour la maire d'appeler à « créer de nouvelles réciprocités entre ville et campagne », à « tisser des liens » avec le monde rural.

Les petits signes en direction des campagnes se multiplient depuis quelques mois chez tous les patrons de métropole. Le 16 novembre dernier, l'association France urbaine, qui représente les plus grandes villes de France, réunissait son bu-

reau. Une gravité inhabituelle se lisait sur les visages de ces maires, pourtant revigorés par les récentes élections municipales et plusieurs réformes territoriales dopant à chaque texte un peu plus leur pouvoir. Le séisme de l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis venait de se produire, comme la conclusion d'un affrontement sourd de deux mondes se tournant le dos depuis trop longtemps. Celui des grandes villes américaines des côtes, body-buildées par la mondialisation et la prospérité de ses élites. Et celui des grands espaces ruraux, mouchetés de bourgs ou de pôles urbains déconnectés des réseaux gagnants. Le Brexit avait, un peu plus tôt dans l'année, soufflé le même relent.

En France, pays aux 35.500 communes, les rats des villes et ceux des champs n'ont jamais cessé leurs querelles. Mais la poussée mondiale des métropoles depuis quinze ans et la désindustrialisation en trente ans



L'ANALYSE DE LA RÉDACTION

Adulé par les élus et les habitants, le statut de métropole braque de plus en plus les habitants des territoires ruraux, moins puissants. Une fracture qui alimente le vote extrême, au point d'inquiéter certains maires de grandes villes.



Les points à retenir

- Le PIB par habitant est en moyenne 50 % plus élevé dans les métropoles que dans le reste du pays.
- Mi-février, sept nouvelles villes vont rejoindre le club des métropoles françaises, qui comptera 22 membres.
- Selon certains géographes, ce phénomène ne fait qu'accroître la rupture avec la France rurale et périphérique.
- Une situation qui nourrit le vote extrême.

du nord-est de la France ont accentué les fractures. France Stratégie rappelait en juillet dernier que le PIB par habitant est en moyenne 50 % plus élevé dans les métropoles que dans le reste du pays. Et les quinze plus grandes aires urbaines auraient concentré 75 % de la croissance entre 2000 et 2010. Même si, depuis dix ans, l'efficacité de la redistribution sociale a stabilisé la divergence des revenus des ménages.

Jean-Luc Moudenc, le maire de Toulouse et président de France urbaine, a été l'un des premiers à réagir, l'an dernier. « Nous avons poussé trop loin notre discours offensif sur les métropoles pendant les débats de la réforme territoriale, nous avons aussi la responsabilité du devenir des territoires ruraux qui nous entourent », reconnaît l' élu.

Les grands maires sont d'autant plus sous pression qu'ils doivent composer avec des présidents de région devenus plus puissants, positionnés en promoteurs de vastes territoires et stigmatisant parfois l'égoïsme des villes riches – Valérie Pécresse ne cesse, par exemple, de dénoncer l'embastillement de Paris.

Le petit club sélect des métropoles est aussi déstabilisé par un risque de banalisation. Depuis un an, les élus des grandes agglomérations ont profité du projet de loi sur le statut de Paris pour décrocher auprès du gouvernement un assouplissement des critères. Résultat, si le texte est bien voté mi-février, sept villes de plus vont rejoindre le club, qui perdra en prestige avec vingt-deux membres.

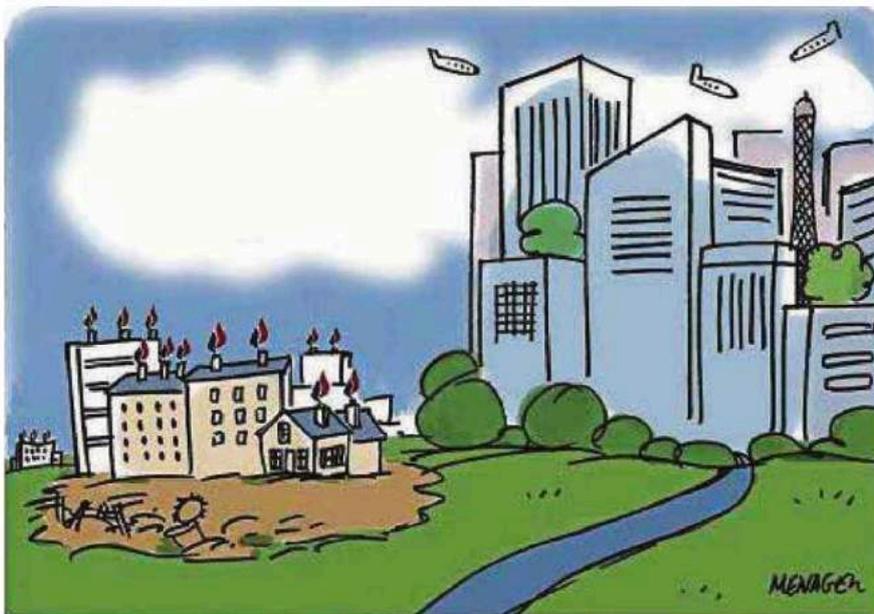
Adulé par les élus et les habitants, le statut de métropole braque ceux qui sont tenus en dehors. Qu'on le veuille ou non, vraie ou excessive, la thèse du géographe Christophe Guilluy a fini par infuser dans les esprits, jusqu'aux urbains aisés qui se refilent ses ouvrages sous le manteau. Dans son dernier livre, « Le Crépuscule de la France d'en haut », paru l'an dernier, il enfonce le clou : pour lui, les habitants des centres

des métropoles, devenus culturellement plus proches des autres bobos mondiaux que de leurs voisins nationaux, repoussent toujours plus loin les classes moyennes vers les périphéries.

La campagne présidentielle ranime toutes ces lignes de fracture selon un axe de plus en plus clair, celui du vote extrême. Le démographe Hervé Le Bras a montré que, entre 2002 et 2012, l'extrême droite a reculé dans les grandes agglomérations et les régions dynamiques, progressant à la périphérie de leurs centres. D'après l'étude du Cevipof sur le premier tour des élections régionales de 2015, la percée inédite du FN a atteint 32 % dans les communes de moins de 10.000 habitants, contre 26 % dans les grandes villes.

Début janvier, les deux associations de maires de petites villes (APVF) et de villes moyennes (Villes de France) agitaient la même menace. « Nous représentons 30 % du corps électoral », prévient Caroline Cayeux (maire LR de Beauvais). Le maire PS d'Annonay, Olivier Dussopt, pourtant rapporteur de la réforme territoriale, appelle à une maîtrise de la métropolisation : « Je me réjouis de savoir que, entre 2008 et 2014, le PIB de l'Île-de-France a progressé de 9 %. Moins d'apprendre que celui de la Picardie ou de la Lorraine chutaient de 9 %, celui de la Franche-Comté de 10 % ».

La mandature Hollande qui s'achève a bien tenté quelques rustines, comme les contrats de ruralité, le déploiement de maisons de services ou la refonte de la politique de la ville, tout en réduisant le nombre de bureaux de poste. Reste à voir, pendant la campagne présidentielle, qui parviendra à disputer à Marine Le Pen la séduction des habitants des marges métropolitaines. Emmanuel Macron s'est lui, a contrario, entouré d'un des promoteurs les plus convaincants de la métropolisation, le patron de Lyon, Gérard Collomb. ■





Un débat lourd de conséquences...

La population de Chartres baisse-t-elle ?

C'est le constat de l'INSEE, le très sérieux Institut national de la Statistique et des Études économiques. Depuis 2009, les Chartrains seraient de moins en moins nombreux. Et pourtant...

Nous étions 42 059 en 2001, autant en 2009, et nous ne sommes plus que 40 216 habitants (population DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement) aujourd'hui. De 2001 à 2009, le nombre des Chartrains est resté le même, puisque que le dernier recensement exhaustif de la population chartraine remontait à 1999. Un recensement tous les dix ans. Puis, la Loi du 27 février 2002 a changé la méthode de recensement. Si les populations des communes de moins de 10 000 habitants sont toujours recensées exhaustivement « à l'ancienne », le recensement des communes d'une population supérieure se pratique chaque année mais à raison seulement d'un échantillon de 8 % de la population. Le recense-

ment est donc devenu une « enquête de recensement » et il n'est donc plus exhaustif.

Madame Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais et présidente de l'Association des Villes de France, a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi qu'elle justifie ainsi: la nouvelle méthode de recensement « rend l'exploitation des données recueillies plus fragiles et moins en phase avec la réalité. Quelquefois apparaissent des distorsions énormes entre les résultats obtenus et la population réelle (...). Dans la plupart des villes de taille infra-métropolitaine (N.D.L.R. Chartres est de celles-ci), les résultats de population légale établis année après année suscitent de fortes critiques. En effet, les indicateurs provenant des services publics locaux

(...) démontrent, par la prise en considération d'une population inférieure à la réalité, que le recensement par sondage est en retrait par rapport à la réalité. »

Cette sous-estimation probable de la population des villes moyennes a des conséquences concrètes, certaines secondaires comme par exemple la diminution du nombre des élus au Conseil Municipal, mais d'autres beaucoup plus sensibles, puisque le montant d'une population est l'un des critères majeurs d'attribution de la DGF. Celle-ci est tout simplement l'enveloppe financière que l'État attribue chaque année à une commune. Une conséquence encore plus délicate en période de baisse brutale des subventions de l'État aux collectivités locales. L'occasion de sensibiliser

aussi les Chartrains à l'importance de répondre précisément aux agents recenseurs qui vont les visiter prochainement (voir article page 11).

Et madame Cayeux de conclure sa proposition de loi : « *il est proposé de permettre un recensement exhaustif de la population pour toutes les communes qui le souhaitent.* »

Des élus aussi divers que monsieur Gilbert Meyer, maire de Colmar depuis des années, ou monsieur André Laignel, le maire d'Issoudun depuis des lustres, le premier est républicain et le deuxième socialiste, contestent ouvertement la méthode de calcul de l'INSEE.

De son côté, Jean-Pierre Gorges, le maire de Chartres, s'étonne depuis longtemps de cette évolution à la baisse, contraire aux informations que lui donnent d'autres indicateurs incontestables, et qui convergent tous dans le sens contraire, celui d'une augmentation de la population chartreuse. Il s'en est ouvert devant le Conseil municipal à plusieurs reprises, ainsi qu'à la presse locale.

La rédaction de *Votre Ville* a donc décidé de vous donner ces chiffres, pour que vous puissiez former votre propre jugement.

Les voici.

La Population. Statistiques INSEE - DGF

2001 : 42 059 (recensement 1999)
2008 : 42 059 (recensement 1999)
2016 : 40 216

Nombre de logements TH (Taxe d'habitation)

2001 : 18 732
2016 : 20 060 (+ 1 328)

Entre 2008 et 2015, le service urbanisme de la Ville a enregistré la construction de 1927 nouveaux logements privés et publics. Pendant la même période, les déconstructions de logements se sont montées à 252, soit un solde positif de 1 675.

L'Office municipal Chartres Habitat connaît le nombre exact des occupants de ses logements : ils étaient

9 660 en 2011, ils sont 11 582 (+ 1 922) en 2016.

Nombre de contribuables TH

2001 : 19 933
2008 : 20 030
2016 : 20 428

Le nombre d'inscrits sur les listes électorales

2001 : 21 665
2008 : 24 601
2016 : 25 864 (quelques radiations restent à venir avant la date légale de fin février 2017)

Cette évolution ne comptabilise que les personnes majeures et de nationalité française et européenne. Elle ne comptabilise donc pas une partie de la population.

Le solde naturel

C'est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrée chaque année. Il est toujours positif et a même tendance à s'accroître entre 2008 (+ 168) et 2015 (+ 225), avec des pointes à + 265 comme en 2011, ou plus 264 en 2014.

Si l'on fait une simulation statistique tirée de cette évolution, la population de la ville de Chartres aurait dû passer de 41 588 habitants en 2009 à 43 066 habitants en 2015.

Nombre d'élèves scolarisés en classes maternelles et primaires

2001 : 3 991 élèves
2008 : 3 018 élèves
2016 : 2 994 élèves

Ces chiffres concernent l'enseignement public. Ils dénotent une quasi-stabilité entre 2008 et 2016. Les chiffres comparables de l'enseignement privé confortent cette stabilité, 683 élèves en 2008, 655 en 2016.

Consommation d'eau

La consommation au niveau national baisse légèrement mais constamment du fait du renouvellement de l'électroménager moins consommateur et de la modification de la composition des ménages (vieillesse, décohabitation).

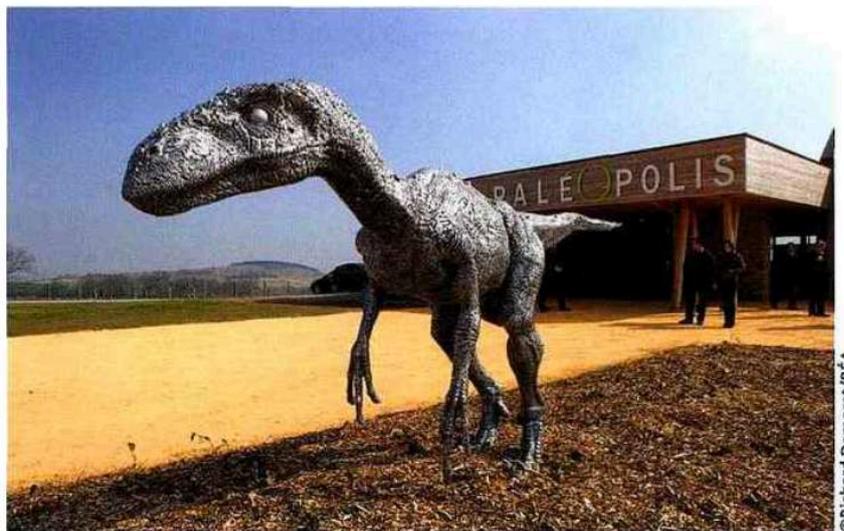
Or à Chartres, le nombre de m³ vendus continue d'augmenter, + 2 % en 2014, + 2 % en 2015...

Nombre de boîtes aux lettres

2008 : 18 955
2016 : 21 616 (+2664)

CQFD ?





Hors des métropoles, point de salut ?

Les villes moyennes ne sont plus. La DATAR, qui avait porté pendant des décennies une politique spécifique les concernant, avait encore lancé en 2007 une expérimentation « 20 villes moyennes témoins »¹. Mais la DATAR a cédé la place au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui s'intéresse à d'autres objets territoriaux, moins délimités. Même la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) s'est rebaptisée « Villes de France ». Sa présidente, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, revendiquait fièrement, lors de ses vœux pour 2017, représenter « près de la moitié de la population française ». Il est vrai qu'en une dizaine d'années, le paysage territorial s'est considérablement modifié, en particulier du fait de l'extension du périmètre des intercommunalités. Une révolution silencieuse mais considérable.

Dans le même temps, la création institutionnelle des métropoles – dont le nombre s'est accru récemment – semble dessiner le visage d'une France à deux vitesses. Pour Caroline Cayeux, « la France des villes ne peut se limiter aux métropoles, et il est temps de reconnaître les fonctions d'équilibre et de cohésion des villes de France ». Ces fonctions ne sont d'ailleurs pas l'apanage des seules villes dites moyennes. Dans notre dossier, les chercheurs Francis Beaucire, Ludovic Chalonge et Xavier Desjardins se sont penchés sur les petites villes (entre 5000 et 30000 habitants), qui affichent globalement une réelle croissance démographique. Et les exemples de Cahors, Montluçon et Libourne montrent que des projets, notamment de régénération des centres-villes, s'affirment. Cependant, les dynamiques territoriales ne s'enferment pas dans des limites institutionnelles – comme l'a encore montré la dernière Rencontre nationale des agences d'urbanisme² – et s'inscrivent dans des réseaux. Martin Vanier³ et quelques autres nous l'expliquent depuis longtemps. Sans doute faut-il changer de paradigme pour penser les transformations urbaines, comme le suggèrent, chacun à sa manière, Stéphane Cordobes (dans une fiction prospective) et notre invité, le géographe Jacques Lévy ? Il reste cependant du chemin à parcourir. /

Antoine Loubière

¹ Cf le dossier « Les villes moyennes contre-attaquent », *Urbanisme*, n° 378, mai-juin 2011

² Nous consacrons un hors-série aux actes de cette rencontre sur le thème « No(s) limit(es) »

³ Cf son ouvrage *Demain les territoires Capitalisme réticulaire et espace politique* (Éditions Hermann, 2015)

Taxe d'habitation : l'exonération massive de Macron met en colère les collectivités locales



Le candidat En marche propose la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. La mesure est censée encourager la consommation des ménages et réduire les inégalités fiscales.

La mesure se veut un geste en faveur du «pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires», mais elle a déclenché l'ire d'à peu près toutes les associations de collectivités. Le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron propose de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des Français. Seraient concernés les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 20 000 euros, soit 4 ménages sur 5. Par exemple, un couple avec deux enfants qui gagne moins de 5 000 euros par mois ne serait plus assujéti à la taxe. Le manque à gagner – estimé à une dizaine de milliards d'euros pour les collectivités locales – serait intégralement compensé par l'Etat.

Impôt inégalitaire

La mesure serait progressivement mise en place à partir de 2018 avant d'être intégralement déployée en 2020. «Les populations concernées auraient une baisse annuelle du tiers de leur taxe jusqu'à extinction complète en 2020», a indiqué Emmanuel Macron vendredi sur RMC et BFMTV. En exonérant certains ménages de la taxe d'habitation, l'ex-ministre de l'Economie propose d'agir sur un autre levier fiscal que François Hollande. Qui a, lui, baissé quatre fois depuis 2013 le taux d'imposition sur le revenu.

Or pour Emmanuel Macron «l'impôt le plus injuste, ce n'est pas l'impôt sur le revenu». Le candidat s'en prend aux écarts d'imposition qui sont, de fait, extrêmement importants selon les villes. A titre d'exemple, la taxe d'habitation s'élevait à 1 440 euros à Argenteuil (Val d'Oise) en 2016, contre 481 euros à Paris.

La proposition de suppression partielle de la taxe d'habitation s'inscrit dans un plan plus large de réforme budgétaire défendu par le candidat. Son programme économique prévoit une réduction de 10 milliards d'euros dans le fonctionnement des collectivités locales, avec notamment la suppression de «la vingtaine de départements comprenant une métropole» et un «retour aux 35 heures pour les agents territoriaux».

Remise en cause de la libre administration

L'annonce de Macron a en tout cas déclenché de vives réactions de la part des associations de collectivités locales. Le montant total de la taxe d'habitation s'élevait à 21,7 milliards d'euros en 2015 et l'exonération partielle amputerait les communes «de 36% de l'ensemble de leurs ressources propres», estime l'Association des maires de France (AMF) présidée par François Baroin (LR). Et la compensation par l'Etat du manque à gagner ne convainc pas, ni sur les chiffres ni sur les principes. «En privant de manière autoritaire les collectivités d'un tel montant de ressources propres, l'Etat remettrait en cause leur libre administration et leur capacité d'assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité.»

L'association Villes de France, qui regroupe les villes moyennes, va même jusqu'à prédire que «l'existence même des services publics locaux comme les crèches, les écoles et le traitement des déchets serait remise en cause».

Perte de souveraineté

Dans un éditorial, la Gazette des Communes, hebdomadaire professionnel des collectivités, souligne que le candidat En Marche parle «d'exonération et non de dégrèvement. Or, à terme, ces compensations, qui pèsent lourd dans les comptes publics, finissent de plus en plus en dotations, dont on connaît le sort». Autrement dit, la réversion de la taxe d'habitation aux collectivités sera soumise au système de dotations et donc assujettie aux décisions politiques. Par ailleurs, les collectivités n'auraient plus la mainmise sur le montant de la taxe et se verraient coupées de la possibilité de l'augmenter. «C'est une atteinte à l'autonomie financière des collectivités garantie par la Constitution», dénonce l'AMF.

Entre baisses de dotations et aides au redressement des finances publiques, les collectivités territoriales ont essuyé une coupe claire estimée à une dizaine de milliards d'euros depuis 2014. Pour calmer leurs inquiétudes, Macron propose la signature d'un «pacte» pour négocier au cas par cas les conditions des restrictions budgétaires. Pas sûr que cela suffise.

« Pas touche à la taxe d'habitation » disent les élus à Emmanuel Macron



Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé vouloir exonérer 80% des Français de la taxe d'habitation, les associations d'élus locaux dénoncent cette mesure qui priverait les communes et les intercommunalités d'une de leur plus importantes ressources. Retour sur cette proposition et les réactions en chaîne qu'elle provoque.

« L'Etat exonérera, comme on le fait aujourd'hui pour les ménages très pauvres, les Françaises et Français de classe populaire et de classe moyenne sur leur taxe d'habitation ». Par cette

annonce vendredi 24 février sur BFM TV-RMC, Emmanuel Macron a mis le feu aux poudres dans les associations d'élus locaux.

La taxe d'habitation, un impôt particulièrement injuste

Principale raison de cette sortie du candidat d'En Marche : « il s'agit d'un impôt très injuste socialement », expliquent ses proches. A juste titre d'ailleurs puisqu'un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2011 avait montré que cette taxe était dégressive pour les ménages les plus riches.

Exonération de la taxe d'habitation FISCALITÉ

Réduction d'impôt de 10 milliards sur les impôts locaux.

« C'est la mesure la plus essentielle et la plus juste pour le pouvoir d'achat. »

→ 80% de celles et ceux qui payent la taxe d'habitation en seront exonérés.

#Macron

 **Emmanuel Macron** 
@EmmanuelMacron 

J'ai annoncé hier ma volonté d'exonérer 80% des Françaises et Français qui payent la taxe d'habitation.

[#NosTerritoiresEnMarche](#)

18:21 - 25 Févr 2017

  286  456

Pour Emmanuel Macron, la taxe d'habitation, intégralement perçue par le bloc communal (21 milliards en 2015), est de plus en plus injuste. Elle repose en effet sur des valeurs locatives obsolètes et est soumise à des politiques de taux très variables selon les communes.

Ces taux peuvent être bas pour les villes les plus dynamiques, qui s'appuient alors sur la fiscalité économique pour compenser une éventuelle faiblesse des taux de la fiscalité sur les ménages.

La politique de taux peut tout autant être élevée pour les communes qui n'ont, pour toute ressource locale, que l'imposition sur les particuliers.

D'où les écarts parfois abyssaux entre certaines communes comme, par exemple, entre Paris dont le taux s'élève à 13,38 % en 2015 et Sevran avec 26,20% (Seine-Saint-Denis), l'une des villes les plus pauvres de France.

Emmanuel Macron prescrit une cure de rigueur aux collectivités territoriales

Chez les fonctionnaires, Emmanuel Macron et Marine Le Pen font la course en tête
80% des Français ne paieraient plus la taxe d'habitation

Une telle réforme aboutirait à ce que 8 Français sur 10 ne payent plus la taxe d'habitation en 2020. Les ménages dont le revenu annuel imposable est inférieur à 20.000 euros par part fiscale, c'est-à-dire 5.000 euros mensuels pour un couple avec deux enfants, seraient exonérés de taxe d'habitation. Aujourd'hui, si les foyers les plus modestes ne paient déjà plus cette taxe, 90% des ménages continuent de s'en acquitter.

Un tel constat est à mettre en regard de l'impôt sur le revenu dont la moitié des ménages est exonéré. Emmanuel Macron veut lancer la réforme dès 2018 en trois étapes successives. Les populations concernées bénéficieraient d'une baisse annuelle du tiers de leur taxe jusqu'à extinction complète en 2020.

Les contours de la compensation restent flous

Une inconnue reste toutefois de taille : les modalités de la prise en charge de cette suppression, que l'AMF fixe à 10 milliards d'euros par an. « Attention, ce ne sera pas une compensation », explique Gérard Collomb, le maire de Lyon et soutien de Macron.

Ce serait la Direction générale des finances publiques (DGFIP, donc le ministère des Finances) qui réglerait « à l'euro près » le manque à gagner pour les collectivités locales. Un trou de 10 milliards dans le budget de l'Etat qui serait compensé par une hausse de la CSG, un « impôt beaucoup plus juste car il prend en compte à la fois les revenus du travail et du capital », souligne Gérard Collomb.

Peut-on contrer l'augmentation des frais de gestion liés à la taxe d'habitation ?

Une exonération de la taxe d'habitation pour l'ensemble des étudiants est-elle envisageable ?

La colère des associations d'élus locaux

Les associations d'élus locaux n'ont pas été longues à réagir. Dans cette fronde contre la proposition de réforme de la taxe d'habitation, le principal argument repose sur la remise en cause des services publics locaux qu'elle entraînerait.

Ainsi, pour Villes de France, l'association d'élus locaux qui représente les villes de 15 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités – présidée par Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais (LR) -, cette réforme « remettrait en cause l'existence même de services publics locaux appréciés des citoyens comme le logement, les crèches, les écoles, les déchets... »

COMMUNIQUÉ

Taxe d'habitation

Villes de France soucieuse des atteintes portées à la libre gestion locale

Villes de France – association d'élus locaux qui représente les villes de 15 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités – présidée par Caroline Cayeux, Sénateur-maire de Beauvais, s'inquiète vivement de la finalité de la mesure de suppression partielle de la Taxe d'habitation, émise à l'occasion des débats de la présidentielle. Consciente de la nécessité d'améliorer l'équité de cet impôt direct local, Villes de France n'en est pas moins opposée à son remplacement par une énième et hypothétique dotation.

En effet, l'exonération de 80% des redevables à cet impôt, est une mesure brutale qui remettrait profondément en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales, qui leur est pourtant garantie dans la Constitution. Le montant d'une telle mesure dépasse les **10 milliards d'euros**, équivaut à la contribution au redressement des finances publiques déjà apportée depuis 2014 par le bloc local, contribution qui a considérablement fait chuter l'investissement public local.

La remise en cause de la perception de la taxe d'habitation par les communes et les intercommunalités serait également à l'origine de profonds déséquilibres budgétaires, qui remettraient en question l'existence même de services publics locaux appréciés des citoyens comme le logement, les crèches, les écoles, les déchets...

Contact médias : Echos de villes - Sophie Prévost - tél. : 01 42 21 12 18

Même son de cloche du côté de l'AMF qui juge dans un communiqué de presse que cette promesse électorale est attentatoire aux « capacités des communes à assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité. »

De sérieux doutes sur la compensation financière touchées par les communes

En effet, d'aucuns doutent que la compensation annoncée par Emmanuel Macron et qui serait financée par l'Etat, s'applique intégralement pendant la mandature.

Jean-Luc Bœuf, directeur général des services des Bouches-du-Rhône, explique ainsi : « en évoquant la taxe d'habitation, on parle d'environ 20 milliards d'euros, c'est-à-dire près d'un huitième des recettes du bloc communal. Cette expression fleure bon la gastronomie du Sud-ouest ! Elle désigne plus prosaïquement les communes et les intercommunalités. Dès lors, comment vont-elles faire pour boucler leurs budgets ainsi amputés ? »

Et de répondre ironiquement : « Pas grave, l'État com-pen-se-ra. Euh, mais les collectivités se sont déjà vues retirer ces dernières années près de 15 milliards d'euros au titre de la participation au redressement des comptes de l'État. »

PLF 2017 : entre baisse des dotations et retouches techniques

« Macron rase gratis avec l'argent des autres »

L'argument d'une compensation plus faible qu'annoncée est partagé par l'AMF : « cette réforme est non financée car l'Etat, depuis longtemps, ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions. Alors que les collectivités ont subi ces dernières années des baisses de leurs dotations et des pertes de liberté fiscale. « Ce serait un nouveau coup porté à la capacité d'action des communes », insistent François Baroin (LR) et André Laignel (PS), pour l'AMF.

Stéphane Troussel, président (PS) du conseil départemental de Seine-Saint-Denis et soutien de Benoît Hamon, n'est pas moins clair sur son blog : « Emmanuel Macron promet avec l'argent



Le supposé effacement du lien entre une commune et ses habitants

Plus largement, l'exonération de la taxe d'habitation est vue comme une rupture symbolique de la relation entre les communes et leurs habitants. Ainsi, Jean-Luc Bœuf estime que les maires « expliquent à leurs citoyens la nécessité d'un lien minimal entre le service rendu localement et le coût de ce même service. Déjà près de la moitié des habitants d'une commune sont exonérés ou dégrévés de taxe d'habitation. Comment dès lors faire face à ce sentiment de déresponsabilisation ? »

Quant à l'AMF, elle estime que « dans une société de responsabilité, à l'opposé de tout populisme, il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes. Rien de moins que « le fondement même de la démocratie locale » serait en jeu.

Seul son de cloche dissonante, Villes de France est l'unique association d'élus à reconnaître « la nécessité d'améliorer l'équité de cet impôt direct local » alors même que son caractère injuste est souligné rapport après rapport.

Les associations d'élus piégées par leur refus de s'emparer du sujet

Si la taxe d'habitation est contestée depuis de nombreuses années par un certain nombre d'édiles, les associations d'élus n'ont jamais souhaité prendre officiellement position sur le sujet.

La réforme de la taxe d'habitation ne figure pas, par exemple, explicitement dans la plateforme présidentielle de l'AMF. Si l'association y suggère « la modernisation du système fiscal et la refonte des bases », nulle trace de cette proposition dans sa réaction aux propos d'Emmanuel Macron.

Fonction publique territoriale : le plaidoyer pro-statut de l'AMF
 Troyes : le président de l'AMF, adepte de l'intercommunalité XXL

« L'AMF ne doit pas être mise en situation de faiblesse, ni instrumentalisée »
 Quoiqu'il en soit, le communiqué de l'AMF possède un caractère inédit. C'est la première fois, dans cette campagne présidentielle, que l'association dirigée par François Baroin (LR) et André Laignel (PS) prend position contre une proposition portée par un candidat.
 Un traitement auquel n'a pas eu droit François Fillon, pourtant favorable à une baisse drastique des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires dans les collectivités. C'est dire l'ampleur du tabou transgressé par Emmanuel Macron.



Caroline Cayeux, présidente de Villes de France

Economie et politique locales

Taxe d'habitation : Villes de France soucieuse des atteintes portées à la libre gestion locale

Villes de France publie un communiqué dans lequel l'association d'élus locaux se dit vivement inquiète par la finalité des mesures de suppression partielle de la taxe d'habitation qui fait débat dans l'actuelle élection présidentielle. Villes de France explique que l'exonération de 80 % des redevables de cet impôt est une mesure brutale qui remettrait en cause l'autonomie de gestion des collectivités. Les premiers chiffres montrent que le coût de cette mesure est supérieur à 10 milliards d'euros ce qui pourraient donc impliquer de grands déséquilibres budgétaires indique Villes de France.

DR

Taxe d'habitation : les maires ne veulent pas de l'exonération d'Emmanuel Macron

27 FÉVR. 2017, PAR BASTIEN SCORDIA



Souhaitée par le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français priverait le bloc communal de 10 milliards d'euros de recettes, a affirmé l'Association des maires de France, le 25 février. La remise en cause du principe de libre administration des collectivités est également redoutée par les élus locaux.

Touche pas à ma taxe d'habitation ! C'est l'invective que souhaitent adresser les élus du bloc communal au candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron, contre son intention d'exonérer 80 % des ménages de la taxe d'habitation d'ici 2020.

Jugée "démagogique" par l'Association de maires de France (AMF), l'exonération annoncée par le candidat d'En marche ! priverait, à en croire l'association, le bloc communal de 10 milliards d'euros de recettes. "Soit une perte de 36 % de l'ensemble de leurs ressources propres" et "une remise en cause des services essentiels à la population", précise l'AMF dans un communiqué. C'est "une mesure brutale, souligne de son côté Caroline Cayeux, la présidente LR de l'association Villes de France. Elle remettrait profondément en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales, qui leur est pourtant garantie dans la Constitution".

Seuil à 20 000 euros

Dans le détail, le geste de l'ex-ministre de l'Économie en faveur du pouvoir d'achat ne devrait concerner que les ménages dont la part fiscale annuelle est inférieure à 20 000 euros.

"Concrètement, un couple avec deux enfants sera exonéré de taxe d'habitation tant que son revenu est inférieur à 5 000 euros par mois", souligne le mouvement En marche !

Des annonces "démagogiques", selon l'AMF, présidée par le sénateur-maire LR de Troyes (Aube), François Baroin, car existent "déjà" des dispositifs d'allègements, de dégrèvements, d'exonération ou de plafonnement de la taxe d'habitation. "42 % des foyers en bénéficient, soit 13 millions de foyers", ajoute l'association.

Flou financier

L'inquiétude demeure également chez les élus locaux au sujet de la compensation de cette mesure et du flou autour de son financement. "Depuis longtemps, (l'État) ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions", affirme l'AMF. Après la baisse des concours de l'État aux collectivités territoriales, "ce serait un nouveau coup porté à la capacité d'action des communes", ajoute l'association.

Emmanuel Macron propose la suppression de la taxe d'habitation, l'AMF voit rouge



"Exonérer de la taxe d'habitation 80% des habitants". C'est au micro de RMC qu'Emmanuel Macron a lâché cette proposition en forme de bombe. C'est par une mise en garde contre "toute mesure démagogique" que lui ont répondu les responsables de l'Association des Maires de France.

Dire que l'AMF est en colère est un doux euphémisme et c'est par la voix de son président François Baroin et de son 1er vice-président délégué, André Laignel qu'elle l'a fait savoir.

Dans un communiqué adressé à la presse les deux élus dénoncent une perte de 10 milliards de recette si cette proposition était appliquée dans l'hypothèse de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République et mettent "solennellement en garde contre toute mesure démagogique, non financée et attentatoire aux libertés locales" le candidat à la présidentielle. Et les qualificatifs

Une proposition, trois grands reproches

Si l'AMF considère la proposition comme "démagogique" c'est parce qu'elle "existe déjà de nombreux dispositifs d'allègements, de dégrèvements, d'exonération ou de plafonnement de la TH dont bénéficient les habitants ; ainsi, aujourd'hui, 42% des foyers en bénéficient, soit 13 millions de foyers environ".

D'autre part souligne l'Association, il y a longtemps que l'Etat "ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions. Alors que les collectivités ont subi ces dernières années des baisses de leurs dotations et des pertes de liberté fiscale, ce serait un nouveau coup porté à la capacité d'action des communes".

Villes de France exprime elle aussi son inquiétude

Villes de France (association d'élus locaux qui représente les villes de 15.000 à 100.000 habitants et leurs intercommunalités), présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, a fait part également de sa vive inquiétude dans un communiqué. Elle s'interroge sur "la finalité de la mesure de suppression partielle de la Taxe d'habitation, émise à l'occasion des débats de la présidentielle. Consciente de la nécessité d'améliorer l'équité de cet impôt direct local, Villes de France n'en est pas moins opposée à son remplacement par une énième et hypothétique dotation."

En bref - Exonérations de taxe d'habitation : une proposition qui fait réagir les maires

L'Association des maires de France et Villes de France ont toutes deux tenu à signifier que l'idée d'exonérer 80% des contribuables locaux, même avec compensation par l'Etat, était contraire à plusieurs principes défendus de longue date par les élus locaux.

C'est la première fois dans cette campagne présidentielle qu'une proposition formulée par l'un des candidats suscite la réaction officielle d'associations pluralistes d'élus locaux. Dont l'Association des maires de France (AMF). Il s'agit en l'occurrence de l'idée d'exonérer de taxe d'habitation (TH) "80% de celles et ceux qui la payent", formulée par Emmanuel Macron. "La mesure que je compte prendre, c'est une mesure qui ne coûte rien aux collectivités locales. L'Etat exonérera, comme on le fait d'ailleurs aujourd'hui pour les ménages très pauvres, les Français et Française de classe populaire et de classe moyenne, sur leur taxe d'habitation (...). Je pense que c'est la mesure la plus essentielle et la plus juste pour le pouvoir d'achat", a précisément déclaré le candidat le 24 février. Dès le lendemain matin, l'AMF a tenu à faire savoir dans un communiqué qu'aussi bien François Baroin qu'André Laignel mettaient "solennellement en garde contre toute mesure démagogique, non financée et attentatoire aux libertés locales". Le président (LR) et le premier vice-président (PS) de l'association rappellent que "de nombreux dispositifs d'allègements, de dégrèvements, d'exonération ou de plafonnement de la TH" existent déjà, dispositifs dont bénéficient 42% des foyers. Quand bien même l'exonération serait prise en charge par l'Etat, les maires rappellent que "l'Etat, depuis longtemps, ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions" - autrement dit qu'au fil du temps, les dotations venues compenser des suppressions de recettes fiscales ont ensuite été rognées. Ils rappellent aussi que ressources propres et dotations ne sont pas tout à fait la même chose en termes de libre administration.

Le même jour, l'association Villes de France (ex-Villes moyennes) s'est elle aussi inquiétée, parlant de "suppression partielle" de la TH, tout en reconnaissant "la nécessité d'améliorer l'équité de cet impôt direct local". Même opposition à "son remplacement par une énième et hypothétique dotation". Les deux associations auraient pu de même évoquer une donnée souvent mise en avant par les élus locaux - celle du "lien fiscal local" permettant d'impliquer le citoyen-contribuable, même par une contribution minimale. Ou encore le fait que "l'interposition de l'Etat en tiers payant n'allège qu'en apparence la charge de la fiscalité directe locale des contribuables" dans le sens où "elle ne fait que la transférer à l'échelon national, le niveau total des prélèvements obligatoires étant inchangé", comme l'a par exemple relevé dans le passé le Conseil des prélèvements obligatoires. D'autres évoqueraient sans doute aussi le possible effet déresponsabilisant des dégrèvements et exonérations, non plus seulement pour les citoyens mais pour des élus potentiellement plus enclins à voter des augmentations de taux dès lors qu'une large part de la population bénéficie d'exonérations.

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

M. Emmanuel MACRON décline son programme économique et veut exonérer de taxe d'habitation 80 % des Français

M. Emmanuel MACRON avait évoqué dans son entretien aux "Echos" la semaine dernière (cf. BQ du 24/02/2017), une "mesure de réduction d'impôts, pour environ 10 milliards, qui sera mise en œuvre au début du quinquennat". Le candidat n'a attendu que quelques heures pour lever le voile sur cet élément de son programme. Celui-ci prendra la forme d'une exonération de taxe d'habitation pour "80 % de celles et ceux qui la paient", a-t-il en effet annoncé vendredi matin. "C'est la mesure la plus essentielle et la plus juste pour le pouvoir d'achat", a-t-il justifié.

"La mesure taxe d'habitation est une mesure très classe moyenne. Il s'agit d'un impôt injuste du point de vue territorial et du point de vue de la distribution des revenus", renchérisait-on dans l'entourage du candidat quelques heures plus tard.

Le coût de cette exonération est évalué par M. MACRON à 10 milliards d'euros. La mesure ne "coûte(ra) rien aux collectivités locales", puisqu'elle sera à la charge de l'Etat, a précisé l'ancien ministre de l'Economie.

Dans un communiqué, le mouvement En Marche ! a ensuite précisé que "dès 2018, la taxe d'habitation sera sensiblement allégée" et c'est "en 2020 (que) 4 Français sur 5 ne paieront plus la taxe d'habitation". "Le seuil sera fixé à 20 000 euros par an par part fiscale" c'est-à-dire qu'un couple avec deux enfants sera exonéré de taxe d'habitation tant que son revenu est inférieur à 5000 euros par mois, précise le communiqué. "Dix milliards d'euros, en plus des exonérations existantes, y seront consacrés par an" et "cela est pleinement intégré dans le cadrage budgétaire présenté par Emmanuel MACRON", est-il précisé.

La taxe d'habitation est due que l'occupant d'un logement soit propriétaire ou locataire. Elle est calculée sur la base de la valeur locative de l'habitation, qui dépend de son importance, de sa situation et de son agrément. Ces "valeurs locatives" n'ont cependant pas été révisées depuis les années 1970, ce qui génère de fortes disparités et des incohérences. Le montant de la taxe est obtenue en appliquant au montant de la valeur locative cadastrale le taux d'imposition de la commune où est située l'habitation.

Inquiétudes des associations d'élus

L'Association des maires de France (AMF) a exprimé samedi son inquiétude au sujet de cette proposition, qui priverait selon elle "les communes, et leurs intercommunalités, de 10 milliards de recettes, soit une perte de 36 % de l'ensemble de leurs ressources propres !". Le président de l'AMF, François BAROIN (LR), et le premier vice-président délégué, André LAIGNEL (PS), "mettent solennellement en garde contre toute mesure démagogique, non financée et attentatoire aux libertés locales", ajoute l'Association.

"Dans une société de responsabilité, à l'opposé de tout populisme, il est légitime que chaque habitant contribue, en fonction de ses moyens, aux charges communes ; c'est le fondement même de la démocratie locale qui est en jeu", fait-elle valoir. Cette mesure, selon l'AMF, serait "démagogique car existent déjà de nombreux dispositifs d'allègement, de dégrèvement, d'exonération ou de plafonnement de la taxe d'habitation dont bénéficient les habitants" "Ainsi,

aujourd'hui, 42 % des foyers en bénéficient, soit 13 millions de foyers environ", souligne l'AMF. Une telle promesse serait de surcroît "non financée, car l'Etat, depuis longtemps, ne compense plus réellement les conséquences de ses propres décisions". Du côté d'En Marche !, on affirme pourtant que l'intégralité de la mesure sera compensée par l'Etat aux collectivités.

Enfin, cette exonération serait "attentatoire aux libertés locales" : "en privant de manière autoritaire les communes et leurs intercommunalités d'un tel montant de ressources propres, l'Etat remettrait en cause leur libre administration et leur capacité d'assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité", prévient l'AMF.

Villes de France, que préside Mme Caroline CAYEUX, maire (LR) de Beauvais, sénatrice de l'Oise, et dont le président délégué est M. Jean-François DEBAT, conseiller d'Etat, maire (PS) de Bourg-en-Bresse, conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, s'est inquiétée "vivement de la finalité de la mesure de suppression partielle de la Taxe d'habitation". "En effet, l'exonération de 80 % des redevables à cet impôt, est une mesure brutale qui remettrait profondément en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales, qui leur est pourtant garantie dans la Constitution. Le montant d'une telle mesure dépasse les 10 milliards d'euros, équivaut à la contribution au redressement des finances publiques déjà apportée depuis 2014 par le bloc local, contribution qui a considérablement fait chuter l'investissement public local" a indiqué cette association

Les collectivités locales seront incitées à économiser 10 milliards d'euros en cinq ans et suppression des départements dans les zones des métropoles

Rappelons que le cadrage financier du programme de M. MACRON repose sur une baisse de 20 milliards d'euros des prélèvements obligatoires ; 60 milliards d'euros d'économies et un plan d'investissements de 50 milliards d'euros.

Si 10 milliards d'euros du plan d'investissement seraient accessibles aux collectivités locales, elles seraient mises à contribution à hauteur de la même somme dans le cadre des économies sur les dépenses publiques. "Je veux nouer avec les collectivités un pacte sur cinq ans dans lequel je contractualiserai une baisse de 10 milliards d'euros de leurs dépenses. Cette baisse sera à leur main. Parallèlement je leur donnerai des marges de manœuvre", a indiqué M. MACRON dans son entretien aux "Echos". Ces marges de manœuvre. Elles auraient ainsi leur "mot à dire" sur l'évolution du salaire des fonctionnaires territoriaux, pourraient "recourir plus largement à des recrutements de droit privé", et "revenir sur la réforme des rythmes scolaires". M. MACRON a précisé vendredi matin qu'il souhaitait "dissocier les "trois fonctions publiques" (d'Etat, hospitalière et territoriale) et développer le plus possible le "paiement au mérite". Rappelons qu'il prévoit le non renouvellement de 120 000 fonctionnaires (dont 70 000 venant des collectivités et 50 000 de l'Etat).

M. MACRON a par ailleurs défendu, en Haute-Vienne, son "projet pour la ruralité" autour de "trois priorités : investir, libérer, protéger". "Trois batailles" à gagner, selon lui, "dans 5-10 ans" pour réussir "la réconciliation des territoires et des concitoyens". Il propose notamment "partout où il y a des Métropoles que l'on supprime les Départements. Tandis qu'on les conforte dans les territoires ruraux". Sur la fracture numérique qui pénalise fortement la France rurale, M. MACRON a souligné que "la fibre ça marche très bien... dans les zones très très rentables", ce qui n'est "pas le cas du rural". "C'est pourquoi, a-t-il ajouté, l'Etat prendra la main dans les zones non rentables et fera lui-même". "Vivre du juste prix payé, c'est cela que je veux pour nos agriculteurs" a-t-il conclu.

Le programme d'Emmanuel Macron et les collectivités territoriales

Emmanuel Macron, candidat d'"En Marche !" à l'élection présidentielle a annoncé son programme le Vendredi 24 février sur RMC et BFMTV. Plusieurs mesures concernent les collectivités locales. L'AMF a réagi, Villes de France également.

- **Exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages**

80% des ménages les plus modestes français seraient exonérés. C'est un impôt injuste a déclaré le candidat. « On paye souvent beaucoup plus quand on vit dans une commune pauvre que dans une commune riche ».

Aussitôt l'AMF a mis « en garde contre toute mesure démagogique, non financée et attentatoire aux libertés locales". "Ce serait un nouveau coup porté à la capacité d'action des communes".

"En privant de manière autoritaire les communes et leurs intercommunalités d'un tel montant de ressources propres, l'Etat remettrait en cause leur libre administration et leur capacité d'assurer les services publics essentiels attendus par la population, de l'école à la solidarité",

L'AMF estime que cette mesure entrainerait une perte de 36% de l'ensemble des ressources propres des communes et de leurs intercommunalités, soit dix milliards d'euros de recettes.

L'Association Villes de France qui représente les villes de 15.000 à 100.000 habitants a également dénoncé la mesure :

"L'exonération de 80% des redevables à cet impôt, serait une mesure brutale qui remettrait profondément en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales, qui leur est pourtant garantie dans la Constitution. Le montant d'une telle mesure dépasse les 10 milliards d'euros, ce qui représente la contribution au redressement des finances publiques déjà apportée depuis 2014 par le bloc local : qui peut envisager une nouvelle ponction du même ordre ?

Certes, on évoque une compensation par l'Etat. Toutefois, chacun sait ce qui arrive aux compensations fiscales effectives la première année, elles ne sont jamais actualisées (contrairement au produit d'un impôt, qui peut évoluer même sans hausse des taux) ce qui gèle les recettes des collectivités. Et, bien plus grave, l'Etat finit toujours par les remettre en cause : c'est ce qui arrive depuis des années aux actuelles compensations fiscales. Alors, très clairement, non merci ! Il est toujours plus facile de baisser l'impôt des autres plutôt que les siens : la propension des candidats à équilibrer leurs mesures sur le dos des collectivités est impressionnante.

Ville de France rappelle que remise en cause de la perception de la taxe d'habitation par les communes et les intercommunalités serait également à l'origine de profonds déséquilibres budgétaires, qui remettraient en question l'existence même de services publics locaux indispensables aux citoyens comme le logement, les crèches, les écoles, les transports, etc."

- **Suppression de 70 000 postes de fonctionnaire territoriaux**

Autres proposition d'Emmanuel Macron : la suppression de 120 000 fonctionnaires dont 70 000 fonctionnaires territoriaux.

De même, il envisage de « dé-corréler » les trois fonctions publiques pour donner des marges de manœuvre aux collectivités sur les salaires des fonctionnaires territoriaux.

« Aujourd'hui, quand l'Etat décide d'augmenter les salaires des fonctionnaires, les collectivités n'ont pas leur mot à dire. Ce sera désormais à elles de décider désormais pour leurs agents. »

De même, les collectivités pourront également recourir plus largement à des recrutements de droit privé. Les postes concernant des fonctions d'encadrement pourront être pourvus hors statut.

il faut, dit-il plus de souplesse dans la gestion des carrières, des rémunérations plus individualisées, et des mobilités. *« Le statut des fonctionnaires ne sera pas remis en cause, mais il sera modernisé. Il s'agit de mieux reconnaître les plus engagés. »*

En outre, il propose de restaurer le jour de carence pour maladie.

Baisse de 10 milliards sur 5 ans des dépenses des collectivités

Il a annoncé un programme de 10 milliards d'euros d'économie en cinq ans.

Il propose de « nouer avec les collectivités un pacte sur 5 ans dans lequel sera contractualisée une baisse de 10 milliards d'euros de leurs dépenses. Cette baisse sera à leur main. »

Autres mesures concernant les collectivités, la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir sur les rythmes scolaires. Enfin il propose la suppression des départements sur les territoires des métropoles.

<https://en-marche.fr/article/emmanuel-macron-strategie-economique-et-budgetaire-en-marche>
Emmanuel Macron : "Mon projet économique" interview aux Echos

Communiqué de presse de l'AMF

Communiqué de Villes de France